

LES CATHOLIQUES DE LA SOMME FACE A LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

Xavier BONIFACE

Le 9 décembre 1905, le vote de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat mettait fin à un siècle de régime concordataire en France. Voulu anticlérical par Emile Combes, conçue plus libérale par Aristide Briand, elle n'en déplaisait pas moins aux catholiques. Leur hostilité s'exprima en 1906 lors des opérations d'inventaires des biens ecclésiastiques, surtout dans les vieilles chrétientés du nord et de l'ouest du pays. Le diocèse d'Amiens, qui épouse les limites administratives du département de la Somme, ne connut guère une semblable agitation, à de rares exceptions près. Mais l'attitude passive des Picards ne traduit pas nécessairement un désintérêt pour le sort de l'Eglise catholique sur leurs terres.

UN CATHOLICISME DE TRADITION

La majorité des habitants de la Somme, au début du siècle, se reconnaissait catholique. Mais les fidèles réguliers étaient peu nombreux, selon une enquête de pratique religieuse de 1910, portant sur le quart des doyennés du diocèse : le taux de pascalisants (c'est à dire de fidèles communiant à Pâques) était d'environ 18 %, moyenne à comparer aux 28 % d'Ault et aux 14 % de Ham. Plus anciens mais encore fiables, les compte-rendus des visites pastorales de Mgr Boudinet (1855-1866) donnent quelques grandes tendances. Ainsi, l'arrondissement

d'Abbeville faisait preuve de religiosité, davantage encore dans le Vimeu que dans le Ponthieu. La région d'Amiens, influencée par la grande ville, était nettement plus détachée du catholicisme, alors que les arrondissements de Montdidier et de Doullens restaient religieux. Celui de Péronne connaissait une vitalité certaine ⁽¹⁾.

La catholicisme imprégnait encore les mentalités : la faiblesse de la pratique dominicale ou pascale n'excluait pas des comportements ou des sentiments religieux. Le respect des traditions chrétiennes s'affirmait dans la fréquentation des cérémonies qui rythment la vie des hommes, baptêmes, mariages ou funérailles. Le doyen du chapitre de

la cathédrale accueillit en 1896 le nouvel évêque d'Amiens par la constatation qu'*"il en est peu, s'il en est, qui renient la foi. Mais ils ne sont, hélas ! que trop nombreux ceux qui en négligent les pratiques"* ⁽²⁾.

L'indifférence religieuse apparente des Picards était tempérée par leur attachement aux traditions. Mais, parallèlement, l'engagement anticlérical dans des groupes de libre-pensée ou dans les loges franc-maçonnnes restait le fait d'une minorité. Les organisations, dynamiques pourtant, étaient peu nombreuses et dispersées.

Le clergé de la Somme était dirigé par Mgr Dizien, ancien vicaire général de Sens. Nommé à l'évêché d'Amiens en 1896 à l'âge de 50 ans,

il y resta jusqu'à sa mort en 1915. Homme discret et affable, "administrateur prudent et habile, mais inflexible sur la doctrine"⁽³⁾, ce prélat était un ultramontain convaincu. Il avait été surnommé "Mgr Bigoudis" par les anticléricaux à cause de sa mise toujours très soignée.

Plus de 800 ecclésiastiques exerçaient leur ministère dans le diocèse, mais ils suffisaient à peine à la tâche et certains d'entre eux devaient biner (c'est-à-dire servir dans deux paroisses). La plupart des prêtres étaient originaires des campagnes du département, dont certains doyennés constituaient de véritables pépinières : ceux d'Hornoy et de Molliens-Vidame (au sud-ouest d'Amiens) donnèrent une quinzaine de clercs pour 10.000 habitants entre 1890 et 1905, contre moins d'une dizaine en moyenne pour l'ensemble du diocèse.

Les prêtres picards se mêlaient peu de politique : un abbé Hyé, desservant la paroisse d'Hérissart, considéré comme un "clérical militant" selon le sous-préfet de Doullens⁽⁴⁾, ou le curé d'Authieux (près de Bernaville), qualifié de "militant du parti clérical", constituaient des exceptions.

Le clergé de la Somme ne sortait donc pas de fonctions pastorales, mettant "(sa) gloire et (son) honneur en la fidélité la plus absolue au Souverain Pontife, à Pie X, et à (son) évêque bien aimé"⁽⁵⁾ et animant une vie religieuse très riche.

Ainsi, de grandes cérémonies, véritables démonstrations de foi, voulaient donner du catholicisme une image triomphante. En juin

1901, pour marquer l'achèvement de la basilique d'Albert furent célébrées les fêtes du couronnement de Notre-Dame de Brebières, où se pressèrent quelques vingt-cinq prélats et des milliers de fidèles. A l'échelle plus modeste des doyennés se multipliaient les consécration d'églises ou les cérémonies en l'honneur des saints : à Corbie, le centenaire de la canonisation de sainte Colette fut commémoré avec faste en 1907. Le début de l'épiscopat de Mgr Dizien a marqué, dans le diocèse, l'apothéose de cette expression ultramontaine de la foi, fondée sur la pompe liturgique romaine et de grandioses manifestations religieuses. Après la séparation, il n'en fut plus de même : congrès et rassemblements, associant davantage clercs et laïcs dans des démarches de réflexion, se développèrent alors.

Le foisonnement des oeuvres et des confréries exprimait également un aspect de la vitalité de l'Eglise. Un réseau dense d'organisations charitables ou sociales avait été mis en place tout au long du XIXe siècle. Mais à partir des années 1890 l'essor de cercles d'étude, patronages et groupes sillonnistes témoigna de préoccupations pastorales nouvelles, envers les ouvriers - dans l'esprit de l'encyclique *Rerum Novarum* (1891) - ou à l'égard de la jeunesse, traditionnellement délaissée passé l'âge du cathéchisme. L'Association Catholique de la Jeunesse Picarde fédéra à partir de 1902 ces différents organismes. Dans le même esprit de regroupement, appliqué aux oeuvres sociales et charitables, apparut vers 1900

une Union catholique, présidée par le comte de Montbas.

Enfin, une presse d'inspiration catholique, mais aux options parfois fort différentes, était largement diffusée dans le département : le monarchiste *Nouvelliste de la Somme* côtoyait la *Chronique Picarde*, version locale de *La Croix*, ou *La Riposte*, journal de défense confessionnelle. Seul, le *Dimanche*, semaine religieuse du diocèse, était publié sous l'égide de l'évêché.

DEVANT LA MONTEE DES PERILS

Le renouveau catholique de la fin du XIXe siècle, postérieur aux lois laïques de la décennie 1880, a préparé et soutenu les fidèles à affronter la législation anticléricale de juillet 1901 - qui exigeait de chaque institution religieuse, comme pour toute association, une autorisation de l'Etat sous peine d'expulsion - et la loi de 1904 interdisant l'enseignement aux congrégations.

La Somme comptait en 1901 quelques 400 établissements tenus par le clergé régulier, dont près de deux-tiers d'écoles ou de pensionnats féminins : l'enseignement public de jeunes filles, non encore laïcisé, restait confié aux congréganistes, telles les Soeurs de la Sainte-Famille, ordre fondé à Amiens au XIXe siècle, qui dirigeait plus de 140 établissements. En juillet 1903, en application de la loi de 1901, 155 institutions, principalement scolaires, furent fermées dans le diocèse. Ainsi, des prêtres séculiers succédèrent, à la tête du grand séminaire d'Amiens, aux Lazaristes,

présents depuis le XVIIIe siècle.

La loi de 1904 entraîna la suppression de 40 écoles supplémentaires. En application de la législation de 1886 furent laïcisés en 1902 et 1903, par arrêtés préfectoraux, les derniers établissements publics congréganistes. Les rares oppositions, au demeurant peu virulentes, furent le fait de quelques isolés, comme ces mères de famille d'Ailly-le-Haut-Clocher qui refusèrent d'envoyer leurs enfants "à la laïque" après l'expulsion des religieuses (6). En revanche, en décembre 1905 de vigoureuses protestations s'élevèrent lors de la laïcisation de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, voulue par la municipalité.

La presse d'obédience catholique dénonça "la tyrannie" de la "proscription" de citoyens français (7), la "persécution" menée par le gouvernement, voire son "sectarisme". Pour le *Nouvelliste*, "il est nécessaire que les belligérants arborent crânement leurs cocardes" (8). La virulence des propos était à la hauteur de l'indignation mais ne se traduisit pas dans les actes.

Les catholiques cherchaient à parer au plus pressé en palliant les conséquences de la fermeture des établissements scolaires. Il fallait maintenir un enseignement confessionnel dans le diocèse, d'autant que les écoles communales, surtout à la campagne, ne pouvaient accueillir tous les élèves. Les religieux avaient le choix entre l'exil et la sécularisation (c'est-à-dire la réduction à l'état laïc). Beaucoup optèrent pour la seconde solution, qui leur permettait de rester sur place en poursuivant leur mission avec un

statut différent. Avec l'aide de fidèles généreux, ils ouvrirent des écoles privées non congréganistes. De fait, par ce biais, plus de la moitié des établissements furent maintenus. Une "association pour la protection de l'enseignement privé" et une "inspection des écoles libres de la Somme", confiée au chanoine Talva, fédérèrent, dès 1904, à l'échelle du diocèse, les efforts et les initiatives. Ces réalisations donnèrent aux catholiques une première expérience d'organisation dans un contexte difficile et ne les laissaient pas démunis devant l'annonce de la séparation.

* * * *

DU PROJET AU VOTE DE LA LOI

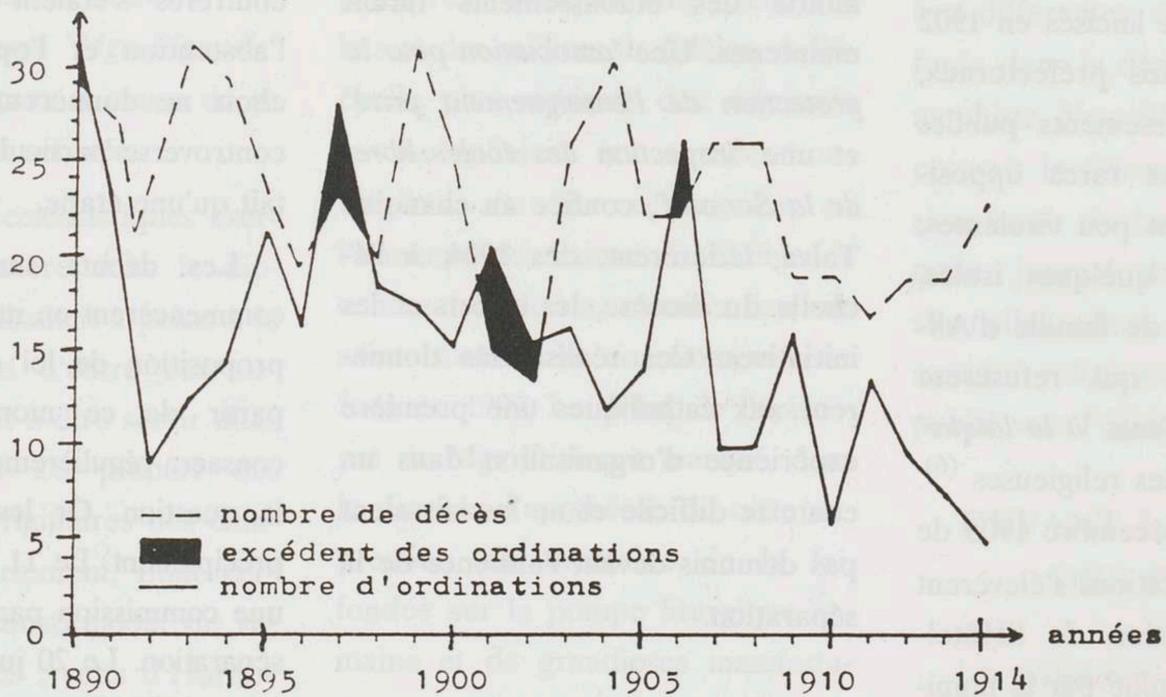
Les radicaux avaient inscrit la séparation de l'Eglise et de l'Etat dans leur programme de Belleville en 1869 et ont repris ce thème durant tout le dernier quart du XIXe siècle. Toutefois, son application ne fut sérieusement envisagée qu'à partir du ministère Combes (1902-1904). Mais les élus picards ne s'y intéressèrent que tardivement. Lors des législatives de 1902, la politique religieuse du gouvernement ne fut guère abordée dans les programmes ni dans les débats, à gauche comme à droite. Les députés de la Somme, 4 radicaux et 3 modérés, presque tous réélus, ne tenaient pas de positions farouchement anticléricales. Les uns se préoccupaient de défense républicaine pendant que les autres s'inquiétaient d'interprétations parfois réductrices de l'idée de liberté. Les termes des débats

étaient vagues et généraux mais peu passionnés. En 1901 et en 1904, seuls trois députés avaient voté les lois anticongréganistes ; leurs confrères s'étaient partagés entre l'abstention et l'opposition. Leurs choix ne donnèrent lieu à aucune controverse particulière, car ce n'était qu'une étape.

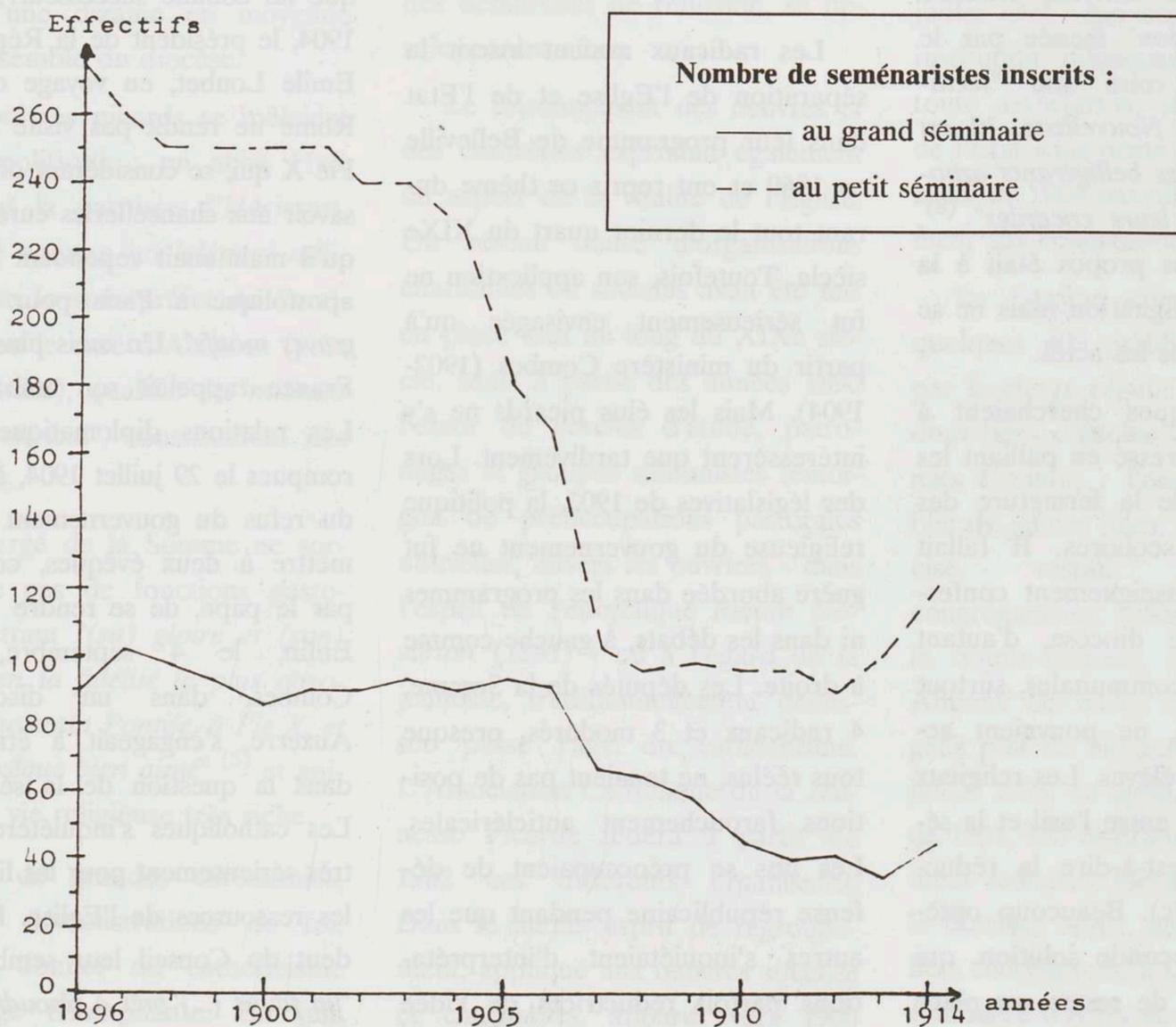
Les débats sur la séparation commencèrent en mars 1903, avec la proposition de loi de Pressensé. A partir de ce moment, la presse consacra régulièrement des articles à la question. Or les événements se précipitaient. Le 11 juin se constitua une commission parlementaire de la séparation. Le 20 juillet, le décès de Léon XIII, le pape du Ralliement, posait le problème de l'avenir des relations entre Rome et la France avec un pontife plus intransigeant que lui comme successeur. En avril 1904, le président de la République, Emile Loubet, en voyage officiel à Rome ne rendit pas visite au pape Pie X qui, se considérant offensé, fit savoir aux chancelleries européennes qu'il maintenait cependant le nonce apostolique à Paris pour "de très graves motifs". Un mois plus tard, la France rappelait son ambassadeur. Les relations diplomatiques furent rompues le 29 juillet 1904, à la suite du refus du gouvernement de permettre à deux évêques, convoqués par le pape, de se rendre à Rome. Enfin, le 4 septembre, Emile Combes, dans un discours à Auxerre, s'engageait à être ferme dans la question de la séparation. Les catholiques s'inquiétèrent alors très sérieusement pour les libertés et les ressources de l'Eglise. Le président du Conseil leur semblait être "un fauve (...) prêt à résoudre le problème (...) sans octroyer la liberté" (9).

L'EVOLUTION DU CLERGE PICARD (1890-1914)

Nombre de prêtres concernés



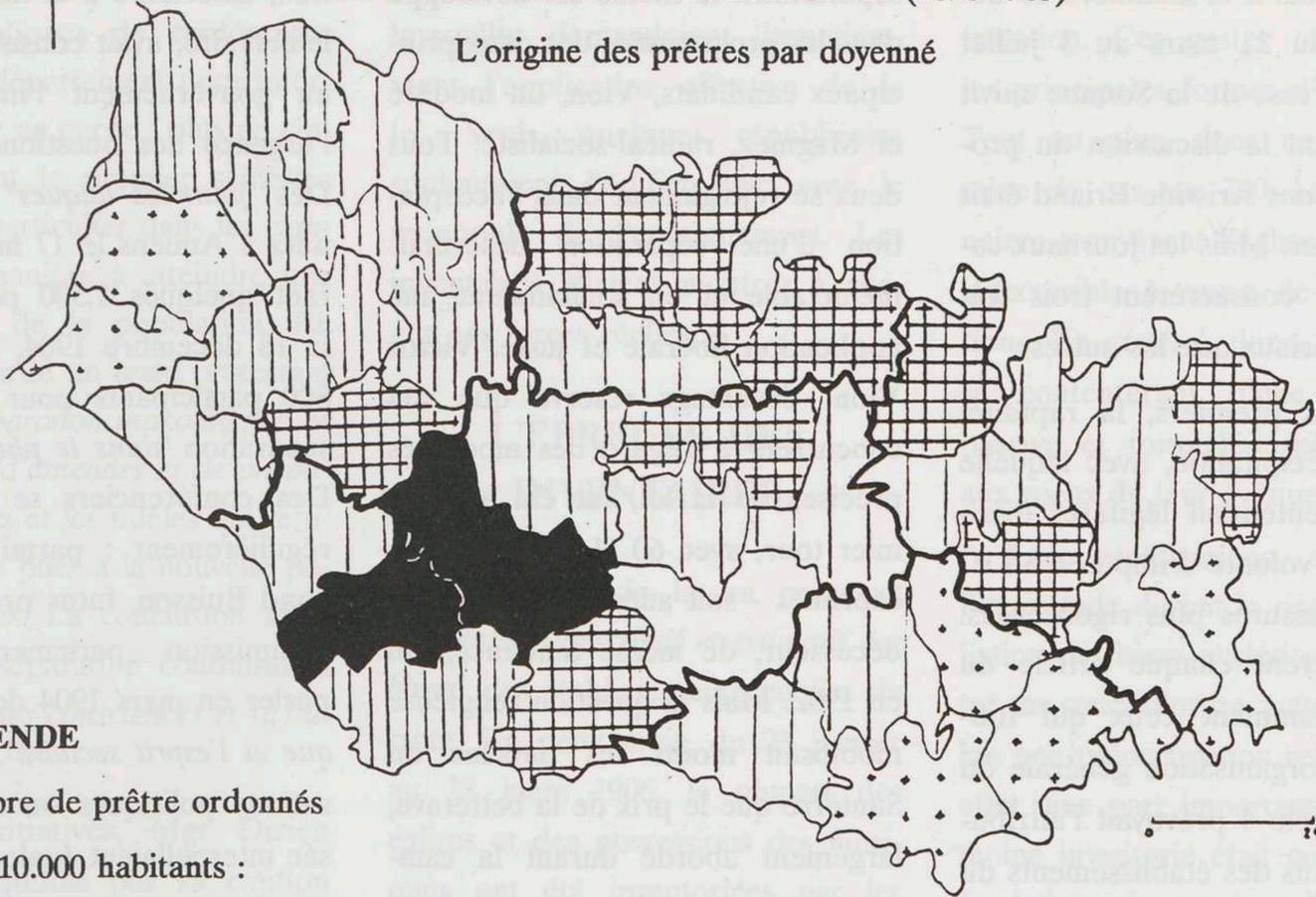
L'EVOLUTION DU NOMBRE DES SEMINARISTES (1896-1914)





LE RECRUTEMENT SACERDOTAL (1890-1905)

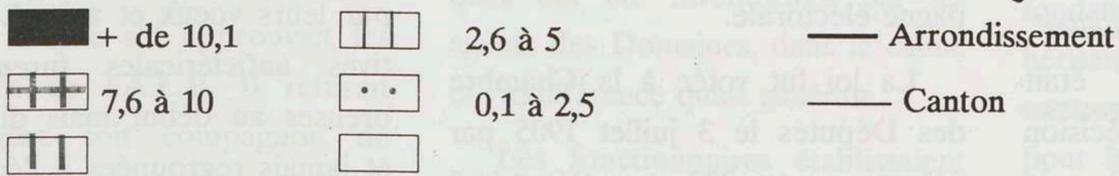
L'origine des prêtres par doyenné



LEGENDE

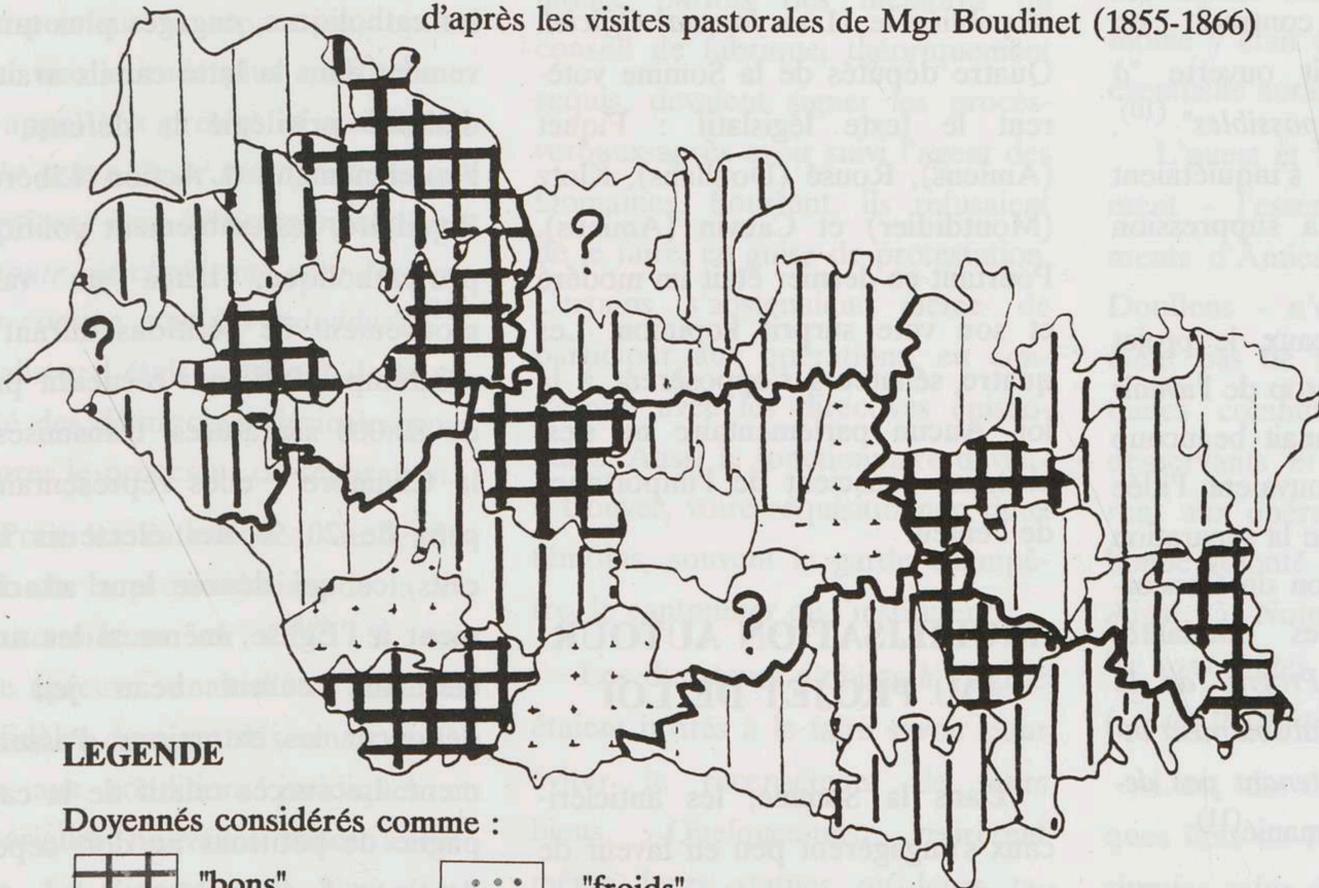
Nombre de prêtre ordonnés

pour 10.000 habitants :



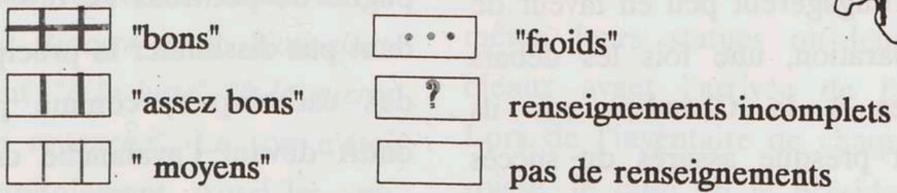
LA VIE RELIGIEUSE DANS LA SOMME

d'après les visites pastorales de Mgr Boudinet (1855-1866)



LEGENDE

Doyennés considérés comme :



Les débats à la Chambre se déroulèrent du 21 mars au 3 juillet 1905. La presse de la Somme suivit attentivement la discussion du projet de loi, dont Aristide Briand était le rapporteur. Mais les journaux catholiques y consacrèrent trois fois plus d'éditoriaux que les autres.

Pour les premiers, la rapidité, voire la précipitation, avec laquelle la gauche entendait légiférer dissimulait une volonté d'imposer à l'Eglise des mesures plus rigoureuses. Ils critiquèrent chaque article du projet, notamment ceux qui touchaient à l'organisation générale du culte. L'article 4 prévoyait l'attribution des biens des établissements du culte à des associations "cultuelles". Cette disposition libérale était néanmoins affaiblie par la décision de confier au Conseil d'Etat le soin de trancher en cas de contestations entre les cultuelles : le principe de séparation était ainsi contredit ; en outre, la porte était ouverte "à toutes les dissidences possibles" (10). Mais les catholiques s'inquiétaient bien davantage de la suppression du budget des cultes.

Pour les anticléricaux, le projet de loi se préoccupait trop de l'avenir de l'Eglise et lui donnait beaucoup d'avantages. Ils approuvaient l'idée et la mise en oeuvre de la séparation fondées sur l'abrogation du Concordat, mais non les modalités concrètes. Selon le *Progrès de la Somme*, le texte était "absolument informe, incohérent, ne tenant pas debout" à force d'être remanié (11).

Une élection législative partielle, le 21 mai 1905, dans la circonscription de Péronne, donne un aperçu de l'état de l'opinion à propos de la

séparation : le thème est développé dans les programmes des deux principaux candidats, Vion, un modéré et Magniez, radical-socialiste. Tous deux se rejoignaient dans l'acceptation d'une séparation désormais inéluctable et en souhaitaient une application libérale et juste. Victor Vion, davantage réservé que son concurrent à l'égard des modalités précises de la loi, fut élu au premier tour, avec 60 % des suffrages exprimés - soit autant que son prédécesseur, de même tendance, élu en 1902. Mais la question religieuse mobilisait moins les paysans du Santerre que le prix de la betterave, largement abordé durant la campagne électorale.

La loi fut votée à la Chambre des Députés le 3 juillet 1905 par 341 voix contre 233 et au Sénat le 6 décembre par 181 sénateurs contre 102, puis promulguée le 9 décembre et publiée le 11 au *Journal Officiel*. Quatre députés de la Somme votèrent le texte législatif : Fiquet (Amiens), Rousé (Doullens), Klotz (Montdidier) et Cauvin (Amiens). Pourtant ce dernier était un modéré et son vote surprit l'opinion. Les quatre sénateurs s'opposèrent à la loi. Aucun parlementaire ne s'est abstenu, conscient de l'importance de l'enjeu.

MOBILISATION AUTOUR DU PROJET DE LOI

Dans la Somme, les anticléricaux s'engagèrent peu en faveur de la séparation, une fois les débats engagés à la Chambre car ils étaient presque assurés du succès de vote. En revanche, leur mobilisa-

tion, antérieure à la discussion parlementaire, avait consisté à montrer au gouvernement l'importance et l'urgence des questions religieuses. Des "journées laïques" s'étaient tenues à Amiens le 17 mai 1903, attirant quelques 1.500 personnes, ou le 18 décembre 1904, avec plus de 800 participants pour réclamer la séparation "dans le plus bref délai". Des conférenciers se produisaient régulièrement : parmi eux, Ferdinand Buisson, futur président de la commission parlementaire, venu parler en mars 1904 de "l'esprit laïque et l'esprit sectaire". Les organisations politiques ou de libre-pensée interpellaient également les élus par leurs vœux et avis. Les initiatives anticléricales furent nombreuses au début mais dispersées, et jamais regroupées à l'échelle du département.

Il en fut tout autrement pour les catholiques, engagés plus tardivement dans la lutte car ils avaient d'abord privilégié la défense de l'enseignement. L'Action Libérale Populaire, rassemblement politique pro-catholique, lança un vaste mouvement de pétitions durant le printemps 1905, qui recueillit près de 80.000 signatures, transmises à la Chambre ; elles représentaient près de 20 % des électeurs inscrits, ce qui dénote leur attachement à l'Eglise, même si les anticléricaux eurent beau jeu de dénoncer les extorsions d'assentiment. Le succès relatif de la campagne de pétitions ne doit cependant pas dissimuler la précipitation des catholiques, comme pris de court devant l'avalanche des événements.

L'A.L.P. organisa aussi des tournées systématiques de conférences dans tout le département pour informer et mettre en garde : plus de cinquante durant le premier semestre de 1905, en particulier dans les campagnes, de manière à atteindre une large frange de la population. En avril fut placardé un texte protestant contre la "*Séparation maçonnique*" et les menaces "*d'amendes et de prison*" pour les clercs et les fidèles qui refuseraient de se plier à la nouvelle police des cultes. La conclusion affirmait que la séparation conduisait à "*l'oppression des consciences et (à) la guerre civile*" (12).

A ces initiatives, Mgr Dizien n'apporta toutefois pas sa caution officielle, même s'il approuvait les démarches de l'A.L.P. Il refusait que l'Eglise soit compagnon de route d'un parti politique, de peur de provoquer une réaction anticléricale. Le prélat s'exprima d'ailleurs fort peu sur la séparation, optant pour une attitude plus spirituelle et un appel aux prêtres et aux fidèles "*à la prière, à la mortification, aux sacrifices, ces éléments nécessaires de toute vie chrétienne pour les peuples comme pour les individus*" (13). Fataliste, il était conscient de la vacuité des démarches cléricales pour contrer le processus de séparation.

Pour les catholiques, au lendemain de la promulgation de la loi, "*consummatum est !*" (14). Si une dure épreuve venait d'être franchie, les fidèles devaient désormais s'adapter aux conditions juridiques et matérielles nouvelles faites à l'Eglise. *La Riposte* et le *Nouvelliste* appelaient "*à la lutte*", "*à la guerre*" ou "*à la revanche*". Le ton n'était pas à l'apitoiement. Aussi les anti-

cléricaux n'étaient-ils pas dupes lorsqu'ils demandaient impatiemment l'application effective de la loi. Seuls, quelques républicains souhaitaient l'édifice laïc avec le monopole de l'enseignement. Les inventaires allaient montrer à chacun ses forces réelles.

L'EPREUVE DES INVENTAIRES

L'article 3 de la loi prévoyait "*l'inventaire descriptif et estimatif des biens*" des établissements publics du culte. En deux mois, du 23 janvier au 28 mars 1906, la plupart des églises et des possessions des fabriques ont été inventoriées par les agents des Domaines, dans le calme et l'indifférence quasi générale.

Les fonctionnaires établissaient une liste des biens et estimaient la valeur de chaque objet. Deux témoins, parfois des membres du conseil de fabrique, théoriquement requis, devaient signer les procès-verbaux après avoir suivi l'agent des Domaines. Pourtant, ils refusaient de le faire, en guise de protestation. Certains s'abstenaient même de participer aux opérations, en conformité avec les directives épiscopales. Aussi le fonctionnaire devait-il trouver, voire réquisitionner, deux témoins, souvent le garde champêtre, le cantonnier ou l'instituteur.

Les donateurs d'objets à l'Eglise étaient invités à le faire savoir pour éviter le recensement de leurs biens. Quelques-uns retirèrent même leurs statues ou leurs tableaux avant l'arrivée de l'agent. Lors de l'inventaire de chaque paroisse, le curé ou le président du

conseil de fabrique lisaient une protestation. Ces gestes constituèrent les principales formes d'opposition. Tout au plus, dans une cinquantaine de cas sur 700, les fonctionnaires trouvèrent l'église fermée ou inaccessible à cause de manifestations. En général, donc, les Picards se contentèrent d'une résistance passive et formelle, qui répondait aux vœux de leur évêque.

Les protestations soulignaient l'inquiétude devant le risque de spoliation des biens ecclésiastiques. Outre un souci d'ordre matériel prévalait une préoccupation religieuse. En effet, une part importante du patrimoine inventorié était composée de fondations de messes : l'Eglise, qui héritait de biens, s'engageait en contrepartie à célébrer des offices pour les défunts qui les lui avaient légués à cette condition. Leurs dernières volontés devaient donc être accomplies fidèlement, et le patrimoine y était destiné. Sa dévolution éventuelle aurait été sacrilège.

L'ouest et le centre du département - l'essentiel des arrondissements d'Amiens, d'Abbeville et de Doullens - n'opposèrent pratiquement pas de résistance. Dans certaines communes rurales, même, desservants et fabriciens coopérèrent aux opérations, montrant leur bonne volonté à l'autorité publique. Ainsi, à Nouvion-en-Ponthieu, ils "*se sont prêtés de la meilleure grâce (...) à l'inventaire*" (15).

L'est du diocèse connut quelques îlots de résistance, souvent de simples refus d'ouvrir les portes de l'église du village. La population ne manifesta guère sa réprobation. Les actes de violence furent plus rares

ARCHIPRÊTRES	ÉCOLES DE GARÇONS	PENSIONNATS DE GARÇONS	ÉCOLES DE FILLES	PENSIONNATS DE FILLES	CRÈCHES	ÉCOLES MATERNELLES	ÉCOLES MÉNAGÈRES	ORPHELINATS	OUVRIERS	PATRONAGES	PAUVRES A DOMICILE	MALADES A DOMICILE	HÔPITAUX	MAISONS de REFUGES	de RETRAITE	CLINIQUES	PRÊTS DE LINGE
AMIENS. . . .	11	2	67	16	2	12	1	6	8	1	12	3	13	2	2	2	1
ABBEVILLE. . .	3	2	48	7	»	5	»	1	4	»	1	2	7	»	1	»	»
PÉRONNE. . . .	3	»	58	3	»	4	»	1	1	»	2	2	7	»	1	»	»
MONTDIDIER . .	2	2	26	2	»	4	»	1	»	»	3	»	4	»	1	»	»
DOULLENS . . .	»	»	16	2	»	2	»	1 (agric.)	»	»	»	»	2	1	»	»	»
<i>Totaux. . .</i>	19	6	215	30	2	27	1	10	13	1	18	7	33	3	5	2	1

ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX DANS LE DIOCÈSE D'AMIENS EN 1896

D'après Ch. CALIPPE
Mgr Dizien évêque d'Amiens p. 60

encore. A Templeux-le-Guérard (dans le doyenné de Roisel), l'inventaire, prévu pour le 20 février, dut être repoussé, faute de témoins. Le 8 mars, les habitants, encouragés par leur curé, l'abbé Dormenval, s'en prirent à l'agent des Domaines et aux témoins venus de Roisel. L'un d'eux fut même légèrement blessé par l'un des nombreux projectiles lancés par la population⁽¹⁶⁾. L'attitude d'une paroisse pouvait rejaillir sur celle des voisines : Toutencourt, Puchevillers et Hérisart (doyenné d'Acheux) ont été le théâtre de manifestations à peu de jours d'intervalle. Il est d'ailleurs significatif de constater que la paroisse d'Hérisart avait donné plusieurs prêtres au diocèse durant la précédente décennie et que son desservant, l'abbé Hyé, passait pour clérical.

A Amiens, seules les églises Ste Anne et St Martin connurent des troubles ; la contestation de propriété de la première, revendiquée à la fois par le diocèse et les Lazaristes, amena à repousser l'inventaire. La seconde, située dans un quartier aisé, comptait parmi ses fidèles des notables activement engagés dans les oeuvres de l'évêché ou dans l'A.L.P. Ils se devaient de montrer l'exemple de la protestation et empêchèrent, quelques heures durant, l'accomplissement des opérations.

UN ESSAI D'INTERPRETATION

Indifférence, désintérêt et ignorance se combinent pour expliquer la faiblesse des oppositions. Selon

l'abbé Dentin, ancien curé-doyen de Picquigny, qui, enfant, avait assisté à l'inventaire de l'église de Bourseville, près d'Ault, *"le désintéressement (de la population) était un témoignage très clair d'une réelle indifférence de son village"*. L'ignorance des habitants, sans doute peu lecteurs de journaux, explique aussi qu'ils *"ne pouvaient pas de rendre compte de l'enjeu de ces luttes politico-religieuses. Quelques uns souffraient en silence, quelques autres étaient satisfaits (...) Mais personne ne bougeait, ni ne soufflait mot sur ce fait local qui paraissait insignifiant. Les préoccupations véritables étaient ailleurs : économiques, financières, professionnelles"*⁽¹⁷⁾. En fait, la séparation ne remettait en cause ni l'ordre établi, ni la place de la religion. La complexité des débats touchait donc peu les Picards. Pourtant, les catholiques pratiquants, plus directement intéressés, ne se mobilisèrent pas davantage contre les inventaires.

"Quoiqu'il en soit, il ne faudrait pas voir dans cette modération des catholiques de ces régions (...) une approbation de la loi de Séparation et une indifférence religieuse prête à toutes les soumissions. Sans doute, ils ne se sont pas livrés comme ailleurs à des manifestations contraires à leur tempérament et à leurs habitudes, mais leur mécontentement est constant et général", estimait le procureur général, qui prévoyait, à cause de cela, un mauvais résultat des républicains aux élections suivantes⁽¹⁸⁾. Il attribuait seulement *"à l'esprit paisible et pondéré des populations picardes"* l'absence de réactions lors des inventaires. Fatalistes,

elles ne s'émuvaient guère devant les innovations et les changements, instruites par les nombreux bouleversements qui avaient déjà émaillé l'histoire de leur région. Or la séparation ne chassait pas le prêtre, n'entravait pas le culte ni ne supprimait les rites. Le caractère visible et traditionnel de la religion demeurait, c'était là l'essentiel.

Le clergé, obéissant aux directives de Mgr Dizien, n'incita pas non plus à la révolte, sauf parfois, comme à Beaucamps-le-Vieux, où le curé refusa d'ouvrir les portes de l'église. Seulement 25 ecclésiastiques eurent une attitude laissant à désirer. Il arriva, à la campagne surtout, que les notables contraignent le prêtre à s'opposer aux inventaires, usant à son égard de leur influence de châtelain, de président du bureau des marguilliers ou de généreux donateurs. A Hénencourt (près de Corbie), le marquis de Lameth supplia le curé de jeter les clés de l'église *"aux pieds des catholiques"*. L'agent des Domaines *"a cru de sa dignité de ne pas les ramasser"*⁽¹⁹⁾. A Belloy-Saint-Léonard, le garde particulier du comte de Hauteclocque dirigea la résistance des paroissiens. Mais ce furent des exceptions.

L'évêque d'Amiens avait confiance dans ses prêtres et ses fidèles ; il ne renonça donc pas à sa visite *"ad limina"* à Rome, prévue de longue date, et qui tombait pendant les inventaires. Il la retarda seulement de quelques jours pour assister à celui de la cathédrale. Le voyage fut important puisque Mgr Dizien, qui attendait les directives pontificales, rapporta l'encyclique *Vehementer Nos*, dans laquelle Pie X condamnait la séparation.

Les principaux faits de résistance dans la Somme éclatèrent après l'évocation par les journaux, les 3 et 4 février 1906, de l'agitation des paroisses parisiennes de St-Pierre-du-Gros-Cailou et de Sainte-Clotilde. Pour les fidèles, c'était des exemples à imiter. Le procureur général estimait d'ailleurs que "si les désordres qui se sont produits à Paris et à Versailles avaient précédé ces inventaires, il est permis de supposer que, sous la fâcheuse influence du mauvais exemple, les troubles auraient suscité semblable effervescence et provoqué des scènes du même genre. La preuve en est dans ce fait que, là où les inventaires ne sont pas terminés, on n'est pas sans quelques inquiétudes sur ce qui peut se passer" (20). La publication de l'encyclique *Vehementer Nos*, le 19 février, renforça l'esprit de résistance des catholiques. D'ailleurs, la plupart des troubles survinrent ensuite, préparés par les scènes parisiennes (21). Mais très vite, l'annonce de la catastrophe minière de Courrières, le 11 mars, et de ses conséquences, détourna l'attention de l'opinion.

La presse locale commenta peu les inventaires de la Somme, brièvement relatés dans les "chroniques départementales". Les éditoriaux s'intéressaient davantage aux exemples parisiens, plus évocateurs par les déploiement de forces qu'ils ont entraînés. Les journaux catholiques se réjouissaient des gestes d'opposition qui laissaient espérer en l'avenir de l'Eglise. En revanche, pour les anticléricaux, la résistance était le signe de son "désarroi" et de sa "désagrégation".

UN TEST POLITIQUE

Pour les catholiques, encouragés par le *Nouvelliste*, la contre-attaque devait avoir lieu sur le terrain électoral. Lors des législatives de mai 1906, les candidats revinrent sur ce thème, encore présent dans les esprits ; ceux de droite dénoncèrent l'application "maladroite et brutale" de la loi qui "a failli déchaîner la guerre religieuse" (22). La séparation conditionnait les débats et aggravait les clivages politiques, à telle enseigne que le *Progrès de la Somme* avait "décidé de soutenir énergiquement, parmi les députés sortants, ceux qui (avaient) voté le projet de loi" (23). Les candidats républicains adoptèrent néanmoins une attitude conciliante à l'égard des catholiques et s'opposèrent à toute velléité de persécution envers l'Eglise. Chacun espérait que l'entrée en vigueur de la séparation, prévue pour décembre 1906, fût exempte de troubles.

Les députés sortants furent réélus, mais plus difficilement qu'en 1902 : dans les deux circonscriptions d'Amiens, plus ouvrières que les autres, Alphonse Fiquet et Ernest Cauvin furent mis en ballottage. Les électeurs exprimaient peut-être, sinon une opposition, du moins une lassitude vis-à-vis de la politique anticléricale du gouvernement, qui délaissait nombre de questions économiques et sociales, comme les retraites ouvrières. Le triplement des suffrages socialistes par rapport à 1902, avec 15 % des inscrits, conforte partiellement cette explication.

* * *

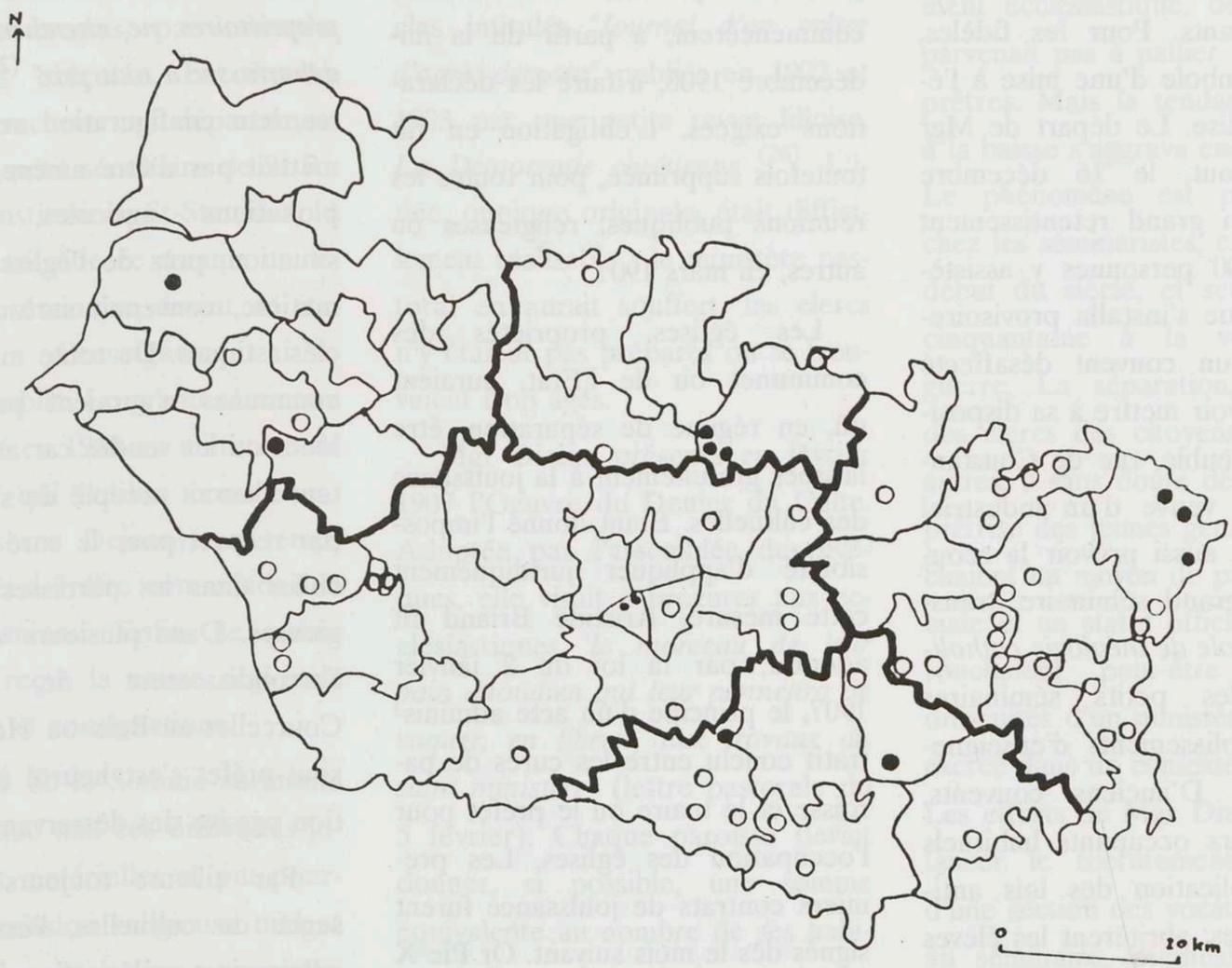
L'ACCOMPLISSEMENT DE LA SEPARATION

La loi avait prévu la création de cultuelles pour l'attribution des biens des établissements du culte. En cas de non constitution de ces associations, le patrimoine ecclésiastique devait aller aux organismes communaux d'assistance et de bienfaisance. Or Pie X, après avoir réprouvé la séparation dans *Vehementer Nos*, condamna les cultuelles dans l'encyclique *Gravissimo officii*, en août 1906. Les catholiques, partagés entre le respect de la loi de la République et l'obéissance à l'Eglise, hésitant entre fidélités à César et à Dieu, optèrent pour la soumission au pape. L'ultramontain Mgr Dizien les y poussa d'ailleurs. Ce choix, cependant, conduisait l'Eglise de France à la ruine et l'opinion ne le comprenait pas toujours. Aussi, le clergé s'efforça d'informer et de justifier le refus d'une loi dont de nombreux Picards étaient pourtant prêts à s'accommoder.

Deux associations cultuelles virent momentanément le jour en décembre 1906, en dépit des interdictions de la hiérarchie ecclésiastique, à Quend (doyenné de Rue) et Quiévières (près de Ham). Le 1^{er} janvier 1907, Mgr Dizien releva de ses fonctions le desservant de Quend, quoique innocent, pour priver la paroisse de culte et empêcher le fonctionnement de la cultuelle, dont les membres se rétractèrent. Les promoteurs de celle de Quiévières retirèrent leur déclaration d'ouverture avant même l'intervention épiscopale. L'ultramontanisme triomphait.

LA RESISTANCE AUX INVENTAIRES DANS LA SOMME

(février-mars 1906)



LEGENDE :

Paroisse où il y a eu :

- Mise en demeure (pas de troubles, mais refus ou impossibilité d'ouvrir l'église.
- Agitation de la population

Sources : A.D.S. V 436128 à V 436168

Conformément à la loi, les biens ecclésiastiques autres que les édifices religieux, n'ayant pu être attribués aux cultuelles, furent mis sous séquestre. Dans le cas des petits et du grand séminaires, ainsi que de l'évêché, les bâtiments devaient revenir à l'Etat après expulsion de leurs occupants. Pour les fidèles, c'était le symbole d'une mise à l'écart de l'Eglise. Le départ de Mgr Dizien surtout, le 16 décembre 1906, eut un grand retentissement puisque 3.000 personnes y assistèrent. L'évêque s'installa provisoirement dans un couvent désaffecté avant de se voir mettre à sa disposition un immeuble, rue de Constantine, par la veuve d'un industriel⁽²⁴⁾. Il fallut aussi prévoir la réouverture du grand séminaire, transformé en "école de théologie catholique", et des petits séminaires devenus établissements d'enseignement privé. D'anciens couvents, vides de leurs occupants habituels depuis l'application des lois anti-congréganistes, abritèrent les élèves : le couvent des Ursulines pour ceux du petit séminaire de St-Riquier, celui des Visitandines (actuel bâtiment des archives départementales de la Somme) pour les étudiants du grand séminaire.

Le rejet de la loi allait conduire le clergé vers une autre épreuve. Le texte législatif exigeait une déclaration annuelle pour les réunions du culte dans chaque église. Or le pape et l'épiscopat refusèrent d'obtempérer. Les messes tombèrent alors sous le régime commun de la loi de 1881 qui exigeait une déclaration préalable à chaque rassemblement public. A l'entrée en vi-

gueur de la séparation, personne ne le fit. Des agents de police dressèrent alors des procès-verbaux aux prêtres pour infraction à la loi de 1881. La justice poursuivit même quelques ecclésiastiques pour "délit de messe". Devant la fermeté des pouvoirs publics, les fidèles commencèrent, à partir de la mi-décembre 1906, à faire les déclarations exigées. L'obligation en fut toutefois supprimée, pour toutes les réunions publiques, religieuses ou autres, en mars 1907.

Les églises, propriétés des communes ou de l'Etat, auraient dû, en régime de séparation, être laissées gratuitement à la jouissance des cultuelles. Etant donné l'impossibilité d'appliquer juridiquement cette mesure, Aristide Briand fit adopter, par la loi du 2 janvier 1907, le principe d'un acte administratif conclu entre les curés de paroisse et le maire ou le préfet pour l'occupation des églises. Les premiers contrats de jouissance furent signés dès le mois suivant. Or Pie X avait contesté ces mesures et la loi, pourtant ouverte, du 2 janvier, dans l'encyclique *Une fois encore* (6 janvier 1907). Mais sa condamnation ne fut pas suivie d'effets. L'opinion se désintéressait de plus en plus des arguties juridiques.

Le statut des presbytères fut plus difficile à résoudre, car la plupart appartenait aux communes avant la séparation. Pour en conserver l'usage, le clergé devait les louer aux municipalités, qui fixeraient le montant des loyers. Le préfet devait ensuite donner son accord. A Amiens, la moitié des curés, jugeant inacceptables les condi-

tions proposées, quittèrent leurs logements et en cherchèrent de moins onéreux. A la campagne, les négociations furent plus âpres : la valeur réelle des presbytères se révélait souvent inférieure aux estimations car "la dépopulation (...) laissait vacantes nombre d'habitations dont les propriétaires ne cherchent qu'à se débarrasser à tout prix"⁽²⁵⁾. En outre, leur configuration ne leur permettait pas d'être aménagés en exploitations agricoles, et leur situation, près de l'église et du cimetière, convenait surtout aux ecclésiastiques. De toute manière, les communes n'auraient pas pu les louer ou les vendre car aucun habitant n'aurait accepté de s'y installer par respect pour le curé -en particulier dans les paroisses très religieuses. Dans plusieurs villages de l'arrondissement de Doullens, Courcelles-au-Bois ou Hérisart, le sous-préfet s'est heurté à l'opposition passive des desservants.

Par ailleurs toujours en l'absence de cultuelles, l'essentiel du patrimoine ecclésiastique, constitué par les dons et legs des défunts et par les propriétés des menses et des fabriques -terres, rentes, valeurs mobilières, bâtiments, voire églises- devait être mis sous séquestre, avant attribution aux organismes communaux de bienfaisance principalement. Le montant des biens de l'Eglise de la Somme ainsi accaparés -"spoliés", selon les catholiques- s'élevait à 14,2 millions de francs en décembre 1906. Les rentes d'Etat représentaient 10,6 millions, tandis que les 2.000 immeubles et parcelles de terre étaient estimés à 3,2 millions. La perte de ce patrimoine plongeait donc l'Eglise dans de

grandes difficultés matérielles. L'attribution, commencée en 1909, ne s'acheva qu'après la Grande Guerre, car plus de 800 instances judiciaires furent engagées par les héritiers qui rappelaient les clauses résolutoires des fondations supprimant le legs si la charge -la célébration de messes, par exemple- n'était pas exécutée. Le diocèse parvint à racheter au département en 1926 le petit séminaire de St-Riquier. L'institution St-Stanislas, à Abbeville, considérée comme un second petit séminaire, devint un établissement d'enseignement secondaire public. Le grand séminaire fut attribué en 1910 au ministère de la Guerre qui l'utilisa comme caserne (caserne Dejean), au temps où le général Joffre commandait la place d'Amiens. Enfin, le palais épiscopal reçut la caisse régionale des dépôts et consignations.

L'Eglise de la Somme surmonta tant bien que mal ces difficultés juridiques et matérielles et put poursuivre sa mission religieuse malgré la perte de son assise temporelle. Toutefois, l'organisation du culte souffrit de problèmes structurels plus cruciaux.

UNE DIFFICILE ADAPTATION

La séparation impliquait, dès le 1^{er} janvier 1906, la suppression du budget des cultes et du traitement des prêtres. Toutefois, les quelques 650 ecclésiastiques rémunérés par l'Etat, principalement le clergé paroissial, allaient continuer à recevoir, pendant quatre à huit ans, une allocation qui diminuerait chaque année. Les plus âgés bénéficieraient

d'une pension. Mais l'Eglise devait s'approprier à trouver 600.000 francs annuellement pour subvenir aux besoins des clercs, à partir de 1910. Certains envisageaient de mettre les prêtres au travail. L'abbé Calippe avait suggéré la formation de prêtres-ouvriers, dans une série d'articles intitulés "Journal d'un prêtre d'après-demain" publiés en 1902 et 1903 par une petite revue lilloise, *La Démocratie chrétienne* (26). L'idée, quoique originale, était difficilement réalisable : le ministère pastoral en aurait souffert, les clercs n'y étaient pas préparés ou se trouvaient trop âgés.

Mgr Dizien présenta en février 1907 l'Oeuvre du Denier du Culte. Adoptée par l'assemblée des évêques, elle visait à procurer aux ecclésiastiques "le morceau de leur pain quotidien qui leur permettra de vaquer, en liberté, aux travaux du saint ministère" (lettre pastorale du 5 février). Chaque paroisse devait donner, si possible, une somme équivalente au nombre de ses habitants. Les prêtres étaient invités à quêter eux-mêmes, par souci d'humilité et pour rencontrer, au moins une fois par an, chaque foyer de leur paroisse. C'était un moyen pastoral "d'aller au peuple" critiqué par les anticléricaux.

Avec la disparition des fabriques, le petit personnel d'église, les chantres, bedeaux, suisses... ne fut plus rémunéré. Les paroisses firent donc des économies. Mais rares ensuite furent les bénévoles pour le service de l'église. La célébration du culte y perdit de sa pompe et de son faste. Les grandes manifestations religieuses disparurent également. La sépara-

tion appauvrit la liturgie et le clergé. Faut-il y voir une raison de la diminution des vocations ?

Le nombre des ordinations sacerdotales a diminué dans les années qui ont suivi la séparation. Certes, dès avant 1906 le recrutement ecclésiastique, déficitaire, ne parvenait pas à pallier les décès de prêtres. Mais la tendance générale à la baisse s'aggrava encore ensuite. Le phénomène est plus flagrant chez les séminaristes, environ 90 au début du siècle, et seulement une cinquantaine à la veille de la guerre. La séparation, en faisant des clercs des citoyens comme les autres, a sans doute détourné de la prêtrise des jeunes gens qui y cherchaient un moyen de promotion sociale et un statut officiel. Ils s'effrayaient peut-être aussi des difficultés d'un ministère sacerdotal exercé dans un contexte anticléric. Les efforts de Mgr Dizien pour relancer le recrutement - création d'une section des vocations tardives au séminaire, prédications sur ce thème - ne furent pas vains puisqu'une légère reprise fut constatée à la veille de la guerre. C'était l'amorce d'un renouveau catholique.

LE RENOUVEAU CATHOLIQUE

La séparation aurait pu balayer la vitalité religieuse de la Somme : il n'en fut rien. De multiples initiatives favorisèrent un renouveau, non de la pratique mais du catholicisme. Dès le 22 février 1906, Mgr Dizien écrivait dans une lettre pastorale à ses diocésains, *Tristesses d'hier et devoirs de demain*, que l'heure était

"aux résolutions viriles, aux actives énergies, aux généreux dévouements qui changent des défaites momentanées en définitives victoires". Il appelait alors les fidèles à l'union, "essentielle condition du succès" et apercevait, au-delà des épreuves, "comme un frémissement d'espérance, comme un souffle de résurrection". Il encouragea plus que jamais les initiatives, tellés les journées sociales de l'Action Catholique de la Jeunesse Picarde, à partir de 1905. Il s'appuyait sur le clergé et, plus encore, sur les militants laïcs, déjà engagés dans les nombreuses oeuvres charitables ou sociales. Les responsables de l'Union Catholique eurent à cet égard un rôle important dans l'adoption des grandes orientations du diocèse.

En mars 1906, quelques-uns d'entre eux suggérèrent la tenue à Amiens d'un congrès pour réaliser le groupement et l'union des fidèles recommandés par le pape et les évêques. L'idée séduisit Mgr Dizien et se concrétisa les 26-28 avril 1907 par le rassemblement constitutif de l'Association des Catholiques Picards. Pour le prélat, "sous le commode prétexte d'une situation matérielle assurée (par le Concordat) et sous le couvert d'une officielle bienveillance, les catholiques se sont désintéressés de la religion, affranchis de toute initiative ; confiants dans une paix qui les dispensait de l'effort, ils n'ont su ni prévoir, ni prévenir les luttes de l'heure actuelle" (27). Le congrès visait la défense des libertés religieuses et la restauration du catholicisme dans le diocèse. Les anticléricaux y voyaient plutôt la préoccupation de "recruter des électeurs pour les journaux et des lecteurs pour

les candidats de l'Eglise"(28).

Des rassemblements annuels, en alternance à Amiens et dans une autre ville du diocèse, stimulèrent le zèle des militants. Ils exprimaient une nouvelle conception de l'Eglise, fondée non plus seulement sur la hiérarchie ecclésiastique mais aussi sur la communauté des croyants. Des congrès cantonaux prolongèrent le rayonnement des rencontres diocésaines. L'Association des Catholiques Picards s'organisa rapidement, avec à sa tête un bureau de 25 membres, prêtres et laïcs, nommés par l'évêque "dans toutes les nuances de l'opinion", et qui comprenait entre autres le comte de Montbas, président de l'Union Catholique, Paul de Caudeveine, de l'association pour la protection de l'enseignement privé, ou Edmond Croisille, directeur de la Chronique Picarde. Ces membres se répartissaient dans quatre sections correspondant à la diversité des oeuvres. L'une s'occupait de "propagande et (de) moralisation", une autre de "dévouement social", la troisième se chargeait des "oeuvres de foi et de piété", tandis qu'un service de contentieux assurait la coordination et l'arbitrage. L'Association mit en place des comités locaux dans les cantons et les paroisses - il y en avait 400 en 1910 : le peuple catholique était mobilisé.

Le renouveau catholique se caractérisa aussi après 1905 par l'essor d'oeuvres nouvelles, colonies de vacances, organisation de conférenciers, sociétés coopératives..., conseillées et soutenues par l'Association des Catholiques Picards. Il fallut, pour les abriter, prévoir la

construction de salles paroissiales, "complément du presbytère et parfois vestibule de l'église"(29). C'était un moyen nouveau au service d'une pastorale d'ensemble, soucieuse de rapprocher l'Eglise et le peuple. Autour des bâtiments, une cour offrait des possibilités d'entraînement aux sociétés sportives des patronages ou d'organisation de kermesses.

La séparation avait supprimé la nécessité des autorisations administratives pour la création de nouvelles paroisses. Or, au XIXe siècle, la population urbaine avait beaucoup augmenté, et les paroisses des villes s'en trouvaient surchargées. A Amiens, St-Honoré comptait près de 15.000 habitants, soit 6.000 de plus que la moyenne de ses voisines. L'église était trop petite pour les grandes cérémonies. L'évêque décida en 1910 la construction d'un nouvel édifice, dédié à la "Bienheureuse Jeanne-d'Arc".

Mgr Dizien réorganisa également les institutions religieuses, créant par exemple les synodes diocésains en 1905, qui devaient réunir les curés-doyens et des desservants autour de lui pour le conseiller et le soutenir plus activement qu'auparavant. La collaboration entre les clercs s'en trouvait renforcée. En décembre 1907 apparurent les conseils paroissiaux pour l'administration temporelle des paroisses. Composés de laïcs, souvent d'anciens fabriciens, nommés par l'évêque, ils n'étaient cependant ni des fabriques ni des cultuelles car ils n'avaient pas d'existence légale et administrative. Ils se trouvaient donc sous la seule autorité du clergé. Enfin, Mgr Di-

zien institua des missionnaires diocésains en 1913 pour encourager la vie religieuse des paroisses. Le renouveau catholique prit ainsi des formes diverses, à travers l'Association des Catholiques Picards, l'essor des oeuvres ou la réorganisation diocésaine.

* * * *

Le calme qui prévalut lors de la séparation dans la Somme s'explique par la relative indifférence des Picards, surtout attachés aux traditions extérieures du catholicisme. Les habitudes religieuses n'étant pas bouleversées, il n'y avait pas lieu de s'inquiéter de l'avenir de l'Eglise, et, partant, de manifester pour sa défense. La passivité des populations ne signifiait donc pas une approbation de la loi, mais plutôt leur fatalisme et leur intérêt pour une question complexe. Quant aux catholiques militants, obéissant à leur évêque, ils préférèrent agir sur le terrain confessionnel.

Au début du siècle, le diocèse d'Amiens connaissait une grande vitalité religieuse qui permit aux fidèles et au clergé de surmonter l'épreuve de la séparation et d'entreprendre, dès 1906/1907, une oeuvre de restauration catholique. Dans le conflit entre la République et le Pape, l'ultramontanisme des Picards facilita leur acceptation des décisions pontificales. Mais en même temps, des attitudes de conformisme religieux tombèrent : des fidèles s'éloignaient d'une institution qui perdait de son prestige officiel et qui ne favorisait plus la reconnaissance sociale.

Toutefois, l'Eglise de la Somme, malgré les grandes difficultés provoquées par la séparation, semble s'être libérée après 1905. Certes, au moment des débats parlementaires et du vote de la loi, les catholiques virent en elle une mesure violemment anticléricale. Mais dans un second temps, ils agirent et pensèrent comme si elle favorisait effectivement la liberté de l'Eglise. La séparation fut donc progressivement et implicitement vécue comme une loi libérale.

Elle a été un tournant dans l'histoire du diocèse d'Amiens, même si dès la fin du XIXe siècle s'était amorcé un changement. Elle fut un tremplin, un accélérateur, pour les catholiques, dans leur oeuvre de restauration religieuse, à la veille de la Grande Guerre.

* * * *

NOTES :

- (1) F. BOULARD, Y.-M. HILAIRE, *Les Matériaux pour l'histoire religieuse du peuple français XIXe-XXe*, t 2, Paris, FNSP/EHESS/CNRS, 1987, p. 355
- (2) Ch. CALIPPE, *Monseigneur Dizien, évêque d'Amiens, 5 avril 1846-27 mars 1915*, Amiens, Grau, 1915, p. 57.
- (3) *Le Figaro* 28 mars 1915.
- (4) Archives Départementales de la Somme (A.D.S.) 3 Z 520 632
- (5) *Le Dimanche* 10 septembre 1905.
- (6) A. LE SUEUR, *Le clergé picard et le concordat 1801-1904*, Abbeville, Pailart, 1930, t 2, p. 210.
- (7) *Le Nouvelliste* 30 août 1901.
- (8) *Ibid.* 30 mars 1904.
- (9) *La Riposte* 11 septembre 1904.
- (10) *Le Nouvelliste* 9 avril 1905.
- (11) *Le Progrès de la Somme* 25 mai 1905.

- (12) *Le Journal d'Amiens* 23/24 avril 1905.
- (13) Archives Diocésaines, Mgr Dizien, "Lettre circulaire au clergé de son diocèse", 28 oct. 1905.
- (14) *Le Dimanche* 10 décembre 1905. *Le Journal d'Amiens* 8 décembre 1905.
- (15) A.D.S. V 436 158.
- (16) A.D.S. V 436 115.
- (17) P. DENTIN, *Mémoires I. A l'aube du XXe siècle. Souvenirs d'enfance*, Paris, Picard, 1974, p. 45.
- (18) Archives Nationales (A.N.) BB 18 2309-2, rapport du 31 mars 1906.
- (19) A.D.S. V 436 151.
- (20) A.N. rapport cité.
- (21) J.-M. MAYEUR, "Géographie de la résistance aux Inventaires (février-mars 1906)", *Annales*, 1966, pp. 1259 à 1272.
- (22) *Journal d'Amiens*, 26 avril 1906, profession de foi de Catoire.
- (23) *Le Progrès de la Somme*, 27 avril 1906.
- (24) A.D.S. M 18, rapport du préfet, 10 janvier 1907.
- (25) *Ibid.*, rapport du sous-préfet de Doullens, 30 mars 1907.
- (26) E. POULAT (présenté par) *Utopie ou anticipation ; le "journal d'après-de-main" de l'abbé Calippe (1902-1903)*, Tournai, Casterman, 1961.
- (27) Ch. CALIPPE, *op. cit.*, p. 111.
- (28) *Le Progrès de la Somme*, 30 avril 1907.
- (29) Ch. CALIPPE, *op. cit.*, p. 169.

* * * *

ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

- X. BONIFACE, *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le diocèse d'Amiens*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Mme N.-J. CHA-LINE, Université de Picardie, 1988, 232 pages (dactylographié).
- Id., "Un aspect de la séparation de l'Eglise et de l'Etat : les inventaires dans la Somme", *REVUE DU NORD*, tome LXXII, n°284, janvier-mars 1990, pp. 97-111.
- J.-M. MAYEUR (présenté par). *La Séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905)*, Paris, Julliard, coll Archives, 1966, 198 pages (réédité en 1992 aux Editions ouvrières).